



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

**Plan d'action  
à l'égard des personnes handicapées  
du Conseil des arts et des lettres du Québec  
2017-2018**

Approuvé par le conseil d'administration le 23 octobre 2017

RÉS. CA1718A023



## 1. Introduction

Ce plan d'action annuel a été produit dans le contexte de l'article 61.1 de la [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#) (LRQ, chap. E-20.1), qui stipule, notamment, l'obligation faite aux ministères et aux organismes publics assujettis de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées identifiant les obstacles susceptibles d'être rencontrés dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions et les mesures prévues pour les réduire.

Par son plan d'action, le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) a l'intention de favoriser une meilleure intégration et une participation sociale accrue des personnes handicapées à ses champs de responsabilité, autant comme fournisseur de services que comme employeur. Aux fins de ce plan, le Conseil emploie la notion de personne handicapée telle qu'elle est définie au sens de la Loi, soit « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Ce nouveau plan bénéficie des constats issus des autres chantiers menés par le Conseil afin d'assurer un service équitable à ses différentes clientèles. Les membres du conseil d'administration et le personnel sont engagés à poursuivre leurs efforts pour réaliser les actions préconisées et favoriser l'inclusion et la pleine participation des créateurs, travailleurs culturels et employés handicapés à la vie culturelle et à la construction d'une identité québécoise plurielle et rassembleuse.

## 2. Portrait du Conseil des arts et des lettres du Québec et de ses secteurs d'activité

Créé en 1994 en vertu de la [Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec](#), le Conseil est une société d'État qui relève du ministre de la Culture et des Communications et qui contribue à l'épanouissement culturel de la population partout au Québec. Avec ses quelque 70 employés, le Conseil offre des services aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires québécois à partir de son siège social à Québec et de son bureau administratif à Montréal, mais également en ligne par sa prestation électronique de services.

### Mission

Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le Conseil des arts et des lettres du Québec soutient, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature et du conte, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques, ainsi que de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des créateurs et de leurs œuvres au Québec, au Canada et à l'étranger.

### Clientèles

Conformément à sa mission, les services offerts par le CALQ s'adressent principalement aux artistes et aux écrivains professionnels ainsi qu'aux organismes sans but lucratif québécois œuvrant dans les domaines artistiques suivants :

- arts de la scène;
- arts numériques, cinéma et vidéo;
- arts multidisciplinaires;
- arts visuels;
- littérature et conte;
- métiers d'art;
- recherche architecturale.



## Services

- Soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptées à chacun des domaines relevant de sa mission :
  - Programmes de subventions aux organismes artistiques sans but lucratif;
  - Programmes de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels.
- Reconnaissance aux artistes et aux écrivains professionnels par la remise de prix et distinctions (Ordre des arts et des lettres du Québec);
- Rôle de conseiller auprès du ministre de la Culture et des Communications;
- Activités de formation et d'information auprès de ses clientèles.

### 3. Activités de consultation et de concertation (partenariats). L'engagement du Conseil à réduire les obstacles

Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le Conseil s'engage à réduire les obstacles à l'inclusion des créateurs et des travailleurs culturels handicapés afin de favoriser leur intégration et leur pleine participation à la vie culturelle et à la société québécoise.

### 4. Groupe de travail responsable du plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres de la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale, et de la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres.

Le groupe s'est vu confier les responsabilités de rédiger le nouveau plan et de veiller à sa mise en œuvre par l'ensemble des directions.



## 5. Bilan des mesures prises au cours du dernier exercice

L'ACCESSIBILITÉ AUX LIEUX	
<b>Principaux secteurs d'activité</b>	Accueil et services à la clientèle.
<b>Obstacle</b>	L'accès au siège social de Québec ainsi qu'au bureau administratif de Montréal peut s'avérer difficile pour les personnes à mobilité réduite.
<b>Objectif</b>	Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite de façon autonome.
<b>Mesures</b>	Assurer un suivi auprès des propriétaires des bureaux pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation proposées dans le rapport d'évaluation de Kéroul (2009).
<b>Indicateur</b>	S/O
<b>Résultat / État de réalisation</b>	Nous avons sensibilisé le propriétaire de l'immeuble de Québec au fait qu'il n'existe pas de système d'ouverture automatique des portes qui mènent aux ascenseurs.
<b>Suite à donner</b>	Continuer le suivi auprès du propriétaire du bureau de Québec afin d'assurer leur accès aux personnes handicapées de façon autonome.



## L'ACCESSIBILITÉ AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES

<b>Secteur d'activité</b>	Accès aux programmes du CALQ.
<b>Obstacle</b>	Pas de soutien spécifique garantissant l'accès à nos programmes aux artistes handicapés.
<b>Objectif</b>	Favoriser l'accès à nos programmes à tous les artistes et les écrivains professionnels, y compris les artistes handicapés.
<b>Mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir un soutien à l'accès aux services aux artistes handicapés recevant une bourse dans le cadre de ses programmes d'aide. Cette aide, qui sera traitée confidentiellement après l'obtention d'une bourse, permettra de défrayer une partie des dépenses admissibles liées à des besoins selon le handicap et dans le cadre du projet financé.</li><li>• Mise à jour du gestionnaire de contenu du site Web et déploiement d'une prestation électronique de services qui prendront en compte les standards d'accessibilité des contenus Web.</li><li>• Publication d'une chronique sur l'accessibilité aux personnes handicapées dans le bulletin interne.</li></ul>
<b>Indicateur</b>	S/O
<b>Résultats / État de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un premier contact a été effectué avec Spill Propagation (sourds-muets) afin d'identifier des pistes d'action pour faire la promotion de nos programmes auprès de cette association d'artistes sourds-muets.</li><li>• Le gestionnaire de contenu du site Web a été mis à jour en 2016-2017. Des essais d'accessibilité et divers ajustements ont été réalisés afin de se conformer aux standards d'accessibilité du Web suggérés par le Conseil du trésor du Québec.</li><li>• Depuis mars 2014, le Conseil a procédé à une mise en place graduelle d'une prestation électronique de services (Mon dossier CALQ) destinée aux artistes et aux écrivains professionnels et a réalisé des essais d'accessibilité et divers ajustements dans le but de la rendre accessible.</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Publication d'une chronique sur l'accessibilité aux personnes handicapées dans le bulletin interne avec liens Web vers le site de Kéroul.</li></ul>
<b>Suites à donner</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Orchestrer une présentation des programmes du Conseil aux artistes membres de l'association Still Propagation et à d'autres organisations.</li><li>• Poursuivre les efforts d'accessibilité dans les prochaines étapes de déploiement de la prestation électronique de services et les nouveaux développements associés au site Web.</li><li>• Procurer une formation en accessibilité pour les employés qui mettent le site Web à jour ainsi qu'à ceux qui produisent ou supervisent la production des documents qui y sont diffusés.</li></ul>



L'ACCESSIBILITÉ EN EMPLOI	
<b>Secteur d'activité</b>	Dotation.
<b>Obstacle</b>	Processus de dotation.
<b>Objectif</b>	Augmenter le nombre d'employés handicapés.
<b>Mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Révision de la politique de dotation.</li><li>• Affichage externe invitant les personnes handicapées à poser leur candidature.</li><li>• Adoption d'un programme d'accueil et d'intégration.</li><li>• Collecte de données sur l'embauche de personnes handicapées au sein des organismes artistiques.</li></ul>
<b>Indicateur</b>	S/O
<b>Résultats / État de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Politique de dotation des emplois révisée en février 2016 qui prévoit, au point 4.3, « souscrire aux principes de la <i>Loi sur l'accès à l'égalité en emploi des organismes publics</i> auprès des groupes visés, notamment les personnes handicapées, les Autochtones et les membres des communautés culturelles ».</li><li>• Ajout d'un libellé clair invitant les femmes, les Autochtones, les membres des communautés culturelles <b>ainsi que les personnes handicapées</b> à présenter leur candidature dans les offres d'emploi publiées sur différentes plateformes, dont le site Web du CALQ.</li><li>• Adoption d'un Programme d'accueil et d'intégration en janvier 2017 qui prévoit des outils pour faciliter l'arrivée du nouveau personnel. Ces outils sont préparés et adaptés à la situation de la personne accueillie. Dans l'éventualité où cette personne aurait un handicap, l'horaire d'accueil, le plan d'intégration et le poste de travail seraient adaptés à ses besoins.</li><li>• Depuis avril 2001, chaque nouvel employé est invité à remplir un formulaire « auto-identification – accès à l'égalité en emploi » qui sert à identifier si des mesures spéciales doivent être mises en place pour faciliter son intégration.</li><li>• En 2016-2017, le CALQ a compilé les données 2015-2016 recueillies sur l'embauche de personnes handicapées au sein des organismes artistiques soutenus par le Conseil.</li></ul>
<b>Suite à donner</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmenter les efforts au niveau de la diffusion des opportunités d'emploi en utilisant des relayers d'information permettant de rejoindre les personnes handicapées.</li></ul>

## 6. Identification des obstacles priorités et des mesures retenues pour 2017-2018

ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
Méconnaissance des artistes handicapés de l'appui offert par le CALQ pour présenter leur demande de soutien financier ou de pouvoir bénéficier d'un soutien financier supplémentaire pour réaliser leur projet	Informar les artistes des services offerts par le CALQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser les plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins</li> <li>Communiquer l'information sur le programme de soutien supplémentaire aux boursiers handicapés</li> </ul>	Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres	Mars 2018	Communications réalisées
Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache.	Faire connaître les programmes du Conseil aux personnes handicapées admissibles à nos programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter les programmes du Conseil aux personnes handicapées</li> <li>Utiliser des relayeurs d'informations sur tout le territoire québécois</li> </ul>	Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale	Mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentations effectuées</li> <li>Information aux partenaires relayée</li> </ul>

Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec	Documenter les services offerts dans les lieux de résidences	Commander des analyses de lieux par Kéroul ou un autre partenaire	Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international	Mars 2018	Portrait de l'accessibilité de nos lieux de résidences artistiques
Décodage des outils de communication par les personnes handicapées	Permettre aux personnes handicapées d'avoir une meilleure idée des services accessibles	Recenser les pictogrammes existant en accessibilité universelle et sélectionner ceux qui sont pertinents pour nos communications	Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres	Mars 2018	Liste des pictogrammes pertinents pour les communications

## EMPLOYÉS

Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées	Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser les offres d'emplois sur des sites spécialisés</li> <li>Utiliser des relayeurs d'information</li> </ul>	Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat	Mars 2018	Offres d'emploi diffusées
Méconnaissance des employés des réalités des personnes handicapées	Sensibiliser l'équipe du Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées</li> <li>Organiser des formations</li> </ul>	Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres	Mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité de sensibilisation</li> <li>Formation offerte</li> </ul>

TOUTES LES CLIENTÈLES					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
Achats de biens et services accessibles	Assurer le respect des recommandations de l'OPHQ en matière d'approvisionnement	Inclure dans les processus d'achat de biens et services une mention indiquant que le Conseil veille à l'accessibilité dans son processus d'approvisionnement et au respect de cette mention	Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat	Mars 2018	Ajout de la mention
Accessibilité aux bureaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une bonne indication des mesures d'accessibilité dans nos bâtiments</li> <li>Actualiser le plan d'évacuation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une marche exploratoire au bureau de Montréal</li> <li>Mettre à jour les mesures destinées aux personnes handicapées</li> </ul>	Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat	Mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de la marche exploratoire avant l'échéance</li> <li>Plans d'urgence actualisés</li> </ul>
Accessibilité du site Web	Se conformer aux standards sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI-008-01) du Conseil du trésor	Analyser le site Web afin de déceler les éléments non conformes	Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres	Mars 2018	Production d'un plan de mesures correctives